

Infos communales officielles

Informations communales pour la période de mai à octobre 2011

Constructions

- ⇒ Mis à l'enquête publique les dossiers de construction présentés par:
 - M. et Mme Jérôme et Ana Manuela Michel pour la construction d'une villa familiale avec panneaux solaires
 - M. et Mme André et Sandra Droux pour l'aménagement de deux appartements et l'agrandissement de l'appartement existant
 - M. et Mme Yannis et Stéphanie Bussy pour la construction d'une villa avec couvert à voitures
 - M. et Mme Jean-Luc et Carine Fragnière pour la construction d'une maison individuelle
 - M. et Mme Nicolas Schmidt et Annelore Kleijer pour la construction d'une habitation familiale
 - M. et Mme De Nardis Daniel et Vienne De Nardis Murielle pour la mise en conformité d'un mur de soutènement
- ⇒ Délivré 10 autorisations de construire de minime importance
- ⇒ Pris part à diverses séances afin d'unifier les procédures de mise à l'enquête pour l'ensemble du district

L'amiante – Un défi au quotidien

Bien que son utilisation soit interdite depuis 1990, l'amiante est encore présent dans de nombreux anciens logements. Il a été utilisé par milliers de tonnes sous différentes formes : revêtements de façades, toits, sols, murs, panneaux placés derrière les installations, isolations de conduite ou bacs à fleurs en fibrociment. Depuis 2009, il est obligatoire d'examiner si de l'amiante est présent avant tous travaux de transformation ou de réparation.

Pour plus d'informations sur le thème de l'amiante, consultez les sites www.forum-amiante.ch et www.asbestinfo.ch. Des brochures sont également à votre disposition au bureau communal.

Déchetterie

Vignettes pour les pampers : changement au 1^{er} janvier 2012

A partir du 1^{er} janvier 2012, les pampers devront être mis dans des sacs transparents, disponibles dans le commerce, et déposés dans les containers à ordures ménagères. Par conséquent, les personnes qui n'ont pas encore retiré leurs vignettes pour l'année 2011 sont priées de passer au bureau communal, d'ici au 31 décembre 2011. Toutefois, les personnes souffrant d'incontinence pourront toujours, sur présentation d'un certificat médical, retirer 30 vignettes par année, au bureau communal.

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

Nous vous rendons attentifs à l'article 10, alinéa 3, relatif à l'organisation de la collecte :

Les sacs poubelles doivent être déposés dans les containers aux points de ramassage prévus à cet effet, au plus tard jusqu'à 20h00. Il est interdit de les déposer le dimanche et les jours fériés.

Toute contravention au règlement en vigueur, qui peut être consulté sur le site de la commune www.granges-veveyse.ch, est passible d'une amende de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00.

Santé - EMS

⇒ Participé à plusieurs réunions relatives aux transformations et rénovations des deux EMS du district

Changement du numéro de téléphone de la garde médicale de la Veveyse

Dès le 1^{er} novembre 2011, le numéro de téléphone du service de garde médicale de la Veveyse, actuellement le 021 948 90 33, sera remplacé par le numéro de la garde cantonale, soit le **026 350 11 40**.

Swisscom TV, Internet et réseau fixe

Les différents services que propose Swisscom ont été présentés lors d'une séance d'information, le 13 octobre 2011. La commune de Granges est dorénavant raccordée à la technologie VDSL et bénéficie d'un réseau haut débit ; ceci afin d'offrir à la population des prestations diverses et de qualité.

Des brochures sur le sujet sont disponibles au bureau communal.

Carte journalière CFF

Des cartes journalières CFF sont à la disposition des habitants de Granges auprès des communes de Bossonnens, Attalens et Palézieux au prix de 35.00 (la commune de Granges prend en charge un montant de Fr. 10.00 par carte).

Vous pouvez contrôler la disponibilité de cartes en consultant le site www.agflexi.ch.

Passeport-vacances – Recherche de bénévoles

Le passeport-vacances ne survivra qu'avec votre aide !

Chaque année, nous avons besoin de nouveaux bénévoles. En effet, l'animation qui occupe plus de 600 enfants de toute la Veveyse durant les deux premières semaines de juillet a un besoin urgent de soutien. Face à l'augmentation des enfants dans notre région, les organisateurs actuels se trouveront vite dépassés.

Plus de passeport ! C'est ce qu'a vécu, l'année dernière, la ville de Vevey. Nous n'aimerions pas en arriver là !! C'est pourquoi, nous faisons cet appel aux parents, personnes majeures, retraités...vous ! L'implication peut se faire selon la disponibilité et l'intérêt de chacun : nous avons besoin d'accompagnateurs, de chauffeurs, de responsables d'activités. Il s'agit également d'apprécier le contact avec les enfants.

Si vous hésitez, vous doutez de vos capacités à faire cela, n'hésitez pas à appeler à l'un de ces numéros : 021/907 62 73 ou 021/947 34 35.

« Fribourg pour tous », l'information et l'orientation sociales à portée de main

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert « Fribourg pour tous », une boutique d'information et d'orientation sociales.

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Les informations fournies par « Fribourg pour tous » doivent permettre aux usagers et usagères de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement. Les questions traitées par « Fribourg pour tous » peuvent concerner tout aussi bien les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle.

Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier, complété par une ligne téléphonique et un site internet accessibles dans tout le canton. Une présence dans les régions devrait venir compléter l'offre prochainement.

FRIBOURG POUR TOUS, Information et orientation sociales

Rue du Criblet 13

1700 Fribourg

Email : fribourgpourtous@fr.ch

Site internet : www.fribourgpourtous.ch



Service de déclaration d'impôts à votre domicile

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? **Visites à domicile**

Quand ? Du 30 janvier 2012 au 30 mars 2012

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Ch. de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne 1, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Fermeture du bureau communal

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2011 au 6 janvier 2012.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une excellente année 2012 !

Le Conseil communal